

Bon de transport

Information concernant le déplacement pour se rendre sur la sépulture de nos parents, « Morts pour la France »

Chaque Office départemental des Combattants et de la mémoire, ancienne dénomination ONAC-VG, se doit de fournir au pupille de la nation qui lui demande, de fournir un bon de transport (SNCF) une fois par an, pour aller se recueillir sur la tombe de parents (morts pour la France).

Un imprimé à compléter et à adresser à l'Office départemental du lieu de résidence habituelle sera établi par le pupille.

Document joint ci-après

OFFICE NATIONAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET DES VICTIMES DE GUERRE



mémoire et solidarité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VISITE AUX TOMBES DES MILITAIRES
"MORTS POUR LA FRANCE"**

Je soussigné (e).....
demeurant à Département.....
Rue n°.....
depuis.....

demande (1) un titre de transport gratuit en 1^{ère} classe pour me rendre sur la tombe de :

mon.....
Nom Prénom.....
Grade Corps ou service.....

"MORT POUR LA FRANCE"

(Ordonnance n° 45-2717 du 2 novembre 1945)

le à

Lieu d'inhumation

Gare de départ Gare d'arrivée.....

dont je suis le (la) (préciser votre lien de parenté).

Je précise que je n'ai pas bénéficié de la gratuité du transport depuis le 1^{er} janvier de la présente année pour visiter cette tombe.

Je certifie sincères et véritables les déclarations ci-dessus.

A le.....

Signature :

NOTA : toute fausse déclaration entraînera le retrait du titre de circulation délivré et la privation de tout nouveau titre de transport gratuit sans préjudice de poursuites judiciaires s'il y a lieu.

Le Maire de la commune de
après vérifications des pièces produites à l'appui de la demande de M.....
certifie les déclarations ci-dessus.

A le.....

(Signature manuscrite et cachet de la Mairie)

Ce document complété devra être adressé à la S.N.C.F. :
Titres de Transports aux Tiers / Optim'Services / Environnement de travail
10 rue Camille Moke / 93210 LA PLAINE SAINT DENIS (joindre une enveloppe timbrée pour la réponse)